PAR J.-L. BEAUCARNOT

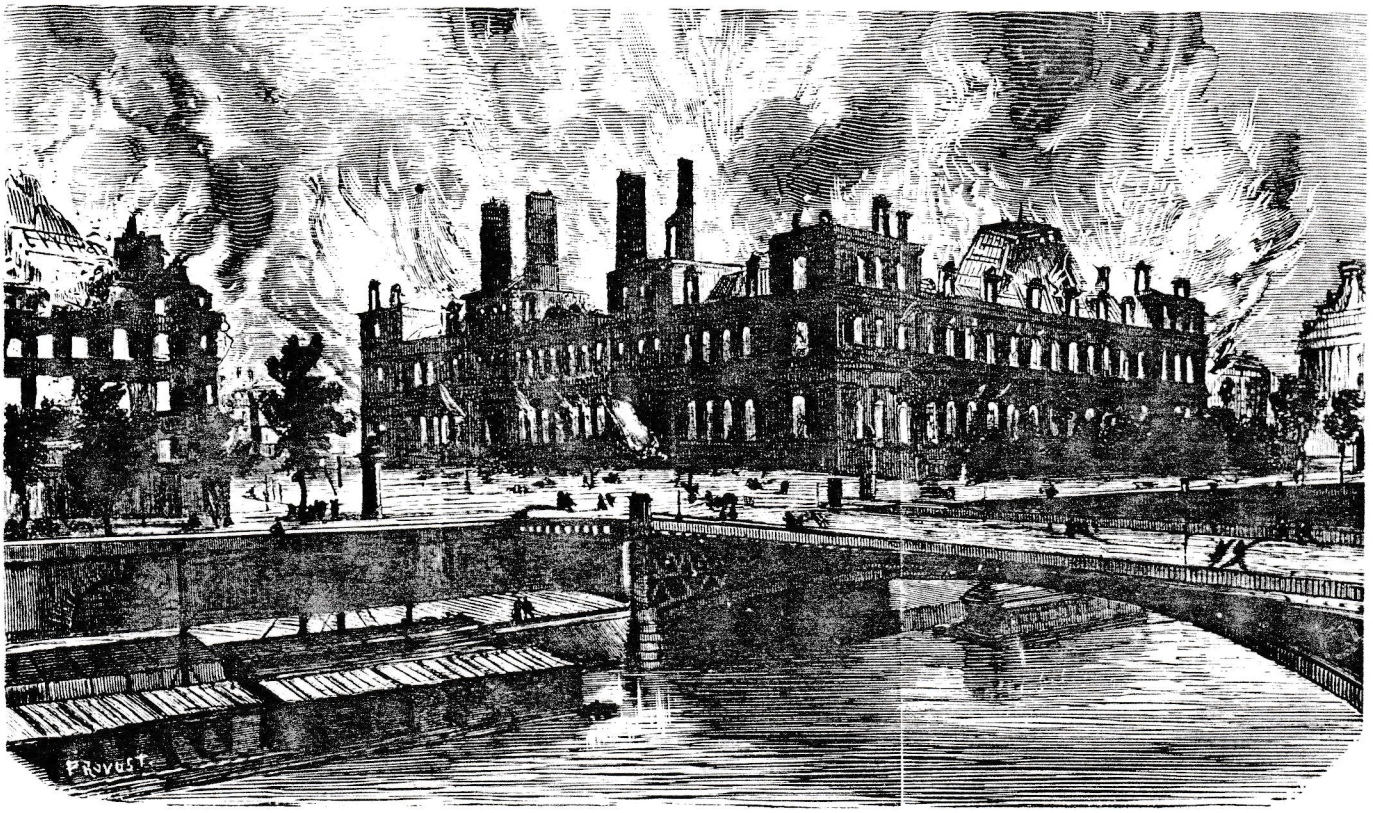

*24 mai 1871. Incendie de l'Hôtel de ville de Paris. 8 millions d'actes sont perdus à jamais. Avec eux, c'est une grande partie de la mémoire écrite des parisiens qui a disparu. (Collection Debuisson).*

# CE QUI SUBSISTE DES CLASSIQUES

Si le parisien passe souvent pour un privilégié, son descendant ne l'est certes pas du point de vue généalogique. Depuis que des kilomètres d'archives partirent en fumée voilà plus d'un siècle, la chasse à l'ancêtre ou au cousin en milieu parisien est devenue plus délicate qu'ailleurs. Elle passe par des voies peu usitées, voire même particulières, où il sera souvent bien malaisé de progresser sans guide. Le but de cet article et de ceux qui le suivront n'est autre que de vous présenter les sources et les méthodes qui vous permettront de mener à bien une recherche.

Mai 1871. La violence atteignait son paroxysme dans les rues de la capitale. Lors de la «semaine sanglante», chaque jour avait vu se multiplier les combats de barricades, les exécutions, les incendies. Le 24, c'étaient l'Hôtel-de-Ville et le Palais de Justice qui étaient la proie des flammes.

Or, l'Hôtel-de-Ville hébergeait la collection originale de l'état-civil parisien (naissances, mariages, décès et tables décennales), depuis sa création en 1792, jusqu'en 1860. Il abritait aussi la collection originale des actes paroissiaux antérieurs à 1793 des quelque soixante-trois paroisses parisiennes (baptêmes, mariages, sépultures) que les curés avaient dû, comme ailleurs, verser à la mairie aux termes des lois révolutionnaires.

Huit millions d'actes, ce jour-là, partirent en fumée.

Ce qui achève d'aggraver le bilan est que les doubles de ces documents périrent également. Ceux des actes

religieux étaient déposés, comme ceux de l'Etat civil (collection du Greffe) au Palais de Justice.

Seule la série des derniers registres civils (naissances, mariages, décès et tables) pour la période 1860-1871 y échappa.

On la trouve aujourd'hui aux Archives de Paris, 30, quai Henri-IV où elle est librement consultable (directement pour les tables décennales, par communication pour les registres) (1). On trouvera également en ce même dépôt les tables décennales de 1873-1882. (2)

Quelques bribes ont cependant échappé aux flammes de 1871: (cf encadré) mais pas, comme on le voit, de quoi espérer...

Le tableau est alarmant. Mais le généalogiste doit savoir contourner les difficultés. Le but de cette série d'articles sera de le guider, à travers un dédale d'archives et de fichiers, bien hétéroclites et dispersés, qu'il est souvent tout aussi difficile de connaître que d'exploiter. Il est donc évident qu'à Paris, la méthode de recherche sera très différente.

## DES INITIATIVES PRECIEUSES

Certains chercheurs, après 1871, eurent l'heureuse idée de dépouiller et d'inventorier les fonds paroissiaux. Ils nous permettent de disposer aujourd'hui de fichiers souvent irremplaçables.

Outre des collections spécialisées (hommes politiques, artistes, bijoutiers et orfèvres, liste des exécutés sous la terreur), ou limitées à des familles nobles ou assimilables *(Notes du Cte de Chastellux),* il faudra se reporter à la *Collection Mayet* (mariages parisiens de 1795 à 1862; 219 volumes de fiches alphabétiques le plus souvent filiatives, reliés en toile rouge, consultables directement à la *galerie* du Quai Henri-IV), qui

*(1) Les registres d'état-civil sont déposés au quai Henri-IV pour la période 1860-1870 pour tous les arrondissements, sauf le XX^e qui les a déposé. Les registres de la période 1871-1882 sont en cours de virements sur 1984 jusqu'en 1876.*

*(2) Les Archives de Paris étant les anciennes Archives de la Seine, on y trouvera également les archives des départements de la première couronne.*

## Autres documents ayant échappé aux incendies de 1871

**(d'après le** *« Guide des recherches sur l'histoire des familles »)*

### Bibliothèque Nationale

Ms. fr. 8625: Saint-Roch, mariages (1785-1791).
Ms. fr. 8635: Saint-Louis des Invalides, décès (XVII^e-XVIII^e s.).
Ms. fr. 32585: extraits d'actes de baptêmes et de sépultures provenant de plusieurs paroisses: la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque (1720-1744); Saint-Honoré (1602-1711); Saint-Landry (1527-1711); Saint-Médard (1544-1640); Saint-Médéric [Saint-Merry] (1536-1537); Saint-Roch, baptêmes (1744-1745), mariages (1733-1745), inhumations (1744-1745).
Ms. fr. 32587: Saint-Eustache, baptêmes (1743-1745), bans, fiançailles et mariages (1529-1748); inhumations (1748).
Ms. fr. 32588: Saint-Jean-en-Grève, baptêmes (1526-1711), fiançailles et mariages (1515-1713); inhumations (1623-1632).
Ms. fr. 32589: Saint-André-des-Arts, baptêmes, mariages, sépultures (1525-1746).
Ms. fr. 32590: Saint-Nicolas-du-Chardonnet, baptêmes, mariages, sépultures (1537-1743).
Ms. fr. 32591: Saint-Paul, baptêmes (1533-1747), fiançailles et mariages (1560-1746).
Ms. fr. 32592: Saint-Sauveur, baptêmes (1555-1740), mariages (1537-1740), sépultures (1630-1740).
Ms. fr. 32593: Saint-Sulpice, baptêmes (1537-1748), mariages (1746-1748), sépultures (1746-1748).
Ms. fr. 32594: Saint-Sulpice, extraits des registres (1604-1714).
Ms. fr. 32838: Saint-Gervais, baptêmes (1531-1712), fiançailles (1580-1694), mariages (1608-1712), sépultures (1639-1712).
Ms. fr. 32839: Saint-Sulpice, mariages (1544-1651; 1719-1725).
Ms. fr. 32945: Saint-Sulpice, baptistaire avec mentions de mariages (1692-1693).
Nouv. acq. fr. 3240, fol. 141-228: Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Gervais, Saint-Honoré, Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Saint-Jacques de l'Hôpital, Saint-Jean-en-Grève, Saints-Innocents, Saint-Josse, baptêmes et décès (1714-1750).
Nouv. acq. fr. 3615-3622: collection Rochebilière, relative à l'ancien état civil de Paris (XVI^e-XX^e s.).
Nouv. acq. fr. 5859-5862: collection Ravenel (XVII^e-XIX^e s.), 7567 fiches.
Collection Clairambault 987-989, extraits des registres de Saint-André-des-Arts (1528-1724).

### Archives Nationales

L 634, n° 34: Saint-Côme, copies d'actes de baptêmes, de mariages et de sépultures (1539-1733).
L 670, n° 1-2 b: Saint-Landry, baptêmes et mariages (XVI^e s.), testaments (1544-1552).
LL 757: Saint-Hilaire-du-Mont, mariages (1552-1568).
LL 883: Saint-Opportune, mariages et publications de bans (1729-1758).
LL 958: Saint-Sulpice, mariages (1599-1606).

### Bibliothèque Sainte-Geneviève

Ms. 896: mention d'actes des paroisses Saint-André-des-Arts (1525-1723). Saint-Jean-en-Gève (1523-1698), Saint-Gervais (1666-1684).

### Bibliothèque Historique de la ville de Paris

Copies d'actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1701-1789).

### Archives de Paris, quai Henri IV

Registres paroissiaux de St-Roch - 1790.
Registres paroissiaux de St-Jean-Baptiste-de-Belleville (1734-1736).
Tables de Belleville (ans II et III).
Tables de Vaugirard (ans III à VIII).
Table de l'ancien VI^e: 1824.

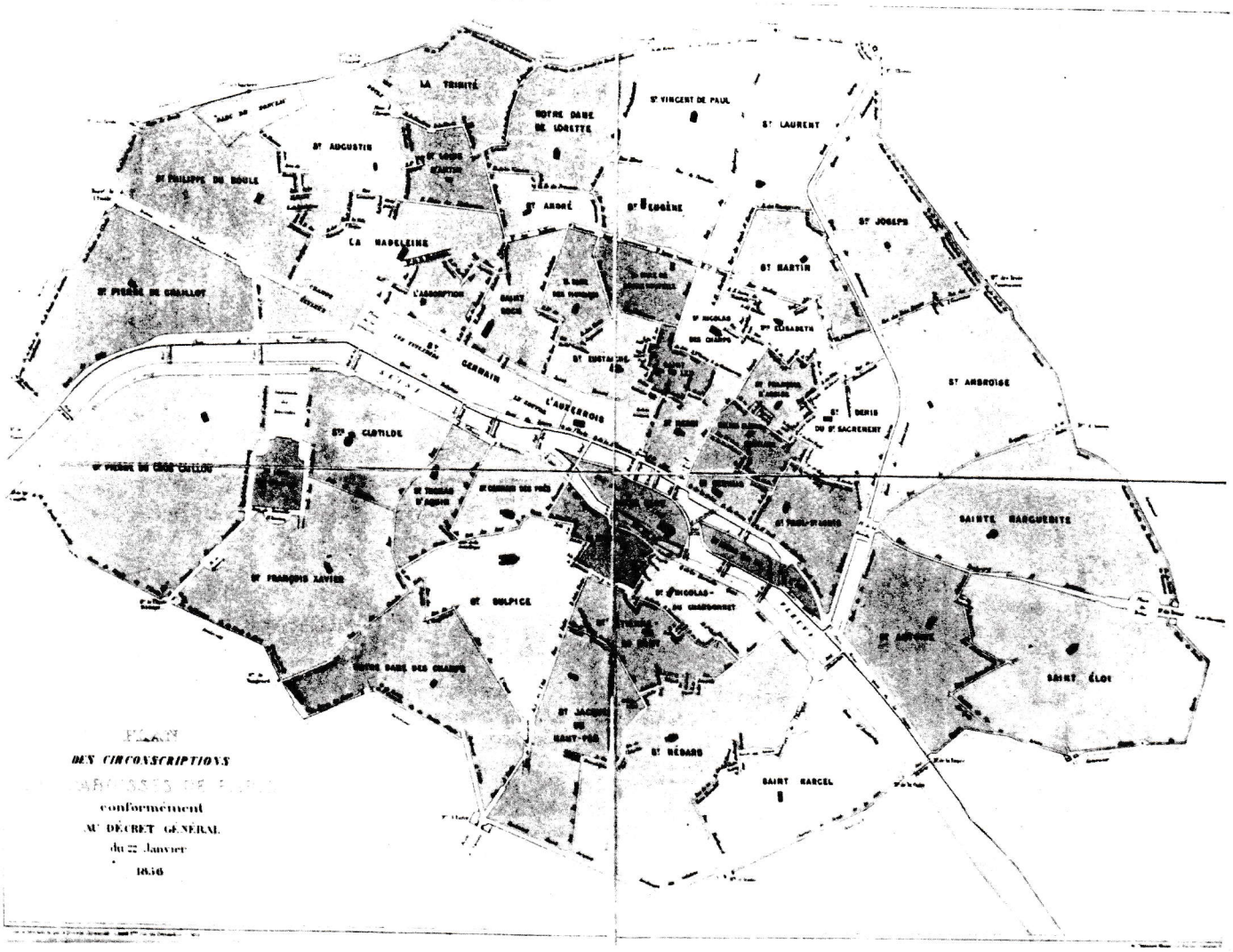


***Paroisses parisiennes en 1856, (Cliché Archives de Paris).***

*Le nombre des paroisses parisiennes changea souvent au cours des temps. De 63 en 1767, elles deviennent 33 en 1791, 39 en 1802, 37 en 1809, 43 en 1856, 63 en 1861, 69 en 1877 et 70 en 1904.*

*Beaucoup changèrent de nom (St Jean et St François devint St Denis du St Sacrement, Notre-Dame-de-l'Abbaye-au-bois en 1856 Notre-Dame-des-Champs, Notre-Dame-de-Lorette remplaça les Filles-de-St-Thomas, St-Vincent-de-Paul remplaça St-Lazare en 1826...).*

*Beaucoup de créations eurent lieu au cours du second Empire, de même que d'autres changements de vocables (Ste Clothilde remplace St Valère en 1856)... Enfin, l'agrégation à Paris des communes périphériques qui vit la création de nouveaux arrondissements, acheva d'augmenter le nombre de paroisses (St-Lambert-de-Vaugirard, Ste-Marie-des-Batignolles, Notre-Dame-de-Grâce-de-Passy...).*

concernent environ le tiers des paroisses parisiennes.

On dispose également de l'important fichier dit «*de St Eustache*» qui comprend 154 volumes reliés en toile rouge, consultables également directement, dans cette même galerie. Ils couvrent la période 1536-1792 et contiennent des actes religieux essentiellement de la paroisse St-Eustache.

Enfin, une source souvent peu connue est la *Table des mariages et divorces parisiens* de 1793 à 1802, alphabétique, en plusieurs volumes, avec filiations, elle est cotée V 10 E. L'on peut espérer y trouver en gros un acte sur cinq.

## LES REGISTRES DE L'ARCHEVECHE

L'Hôtel-de-Ville, cependant, n'abritait en 1871 que les registres de catholicité parisiens antérieurs à 1793. Dans chaque paroisse — comme partout ailleurs —, les prêtres ont bien entendu, après cette date, continué à tenir leurs propres registres, eux aussi tenus en double. L'un était et est encore conservé par la paroisse, l'autre fut déposé à l'Evêché (pour Paris à l'Archevêché).

Cette deuxième collection a été, en 1973, déposée au quai Henri-IV, pour la période 1793-1860 et en ce qui concerne les baptêmes et mariages (3) Généralement, ces actes sont moins précis et moins complets que les actes de l'état-civil, et les collections de certaines paroisses ne commencent souvent que tardivement (1830-1840). Ils ont fait l'objet d'inventaires.

Ces archives font par ailleurs l'objet d'un dépouillement (actuellement une vingtaine de paroisses, soit un million de fiches consultables directement, dans la même galerie du quai Henri-IV).

## LES RECONSTITUTIONS OFFICIELLES

Très vite, les pouvoirs publics s'émurent de cette perte. On organisa des reconstitutions officielles, basées sur des campagnes de civisme. On exhorta les citoyens à produire des extraits d'actes délivrés antérieurement à 1872. On ne put cependant toucher tout le monde, et moins encore inciter les gens à faire reconstituer l'acte de baptême d'une grand-mère (née en 1776 et décédée depuis vingt ans) qu'ils pouvaient conserver au fond d'un tiroir de commode.

Une première loi du 12 février 1872 permit de réaliser un fichier alphabétique de naissances, mariages et décès, renvoyant à des dossiers d'actes reconstitués d'après diverses pièces (4). Une loi de 1897 y mit fin faute de moyens budgétaires. Ce fichier est consultable rue du Temple (annexe des Archives de Paris dans l'Hôtel Saint-Aignan).

Une seconde reconstitution eut lieu après 1944, sur l'initiative de M. de Vaux de Foletier, débouchant sur un second fichier de même type, renvoyant lui aussi à des actes, consultable quai Henri-IV.

On prendra cependant garde aux erreurs de copistes consécutives à des difficultés de lecture. On se souviendra aussi que les noms à particules seront en principe classés à la lettre D (5).

Ces fichiers sont naturellement limités. Sur les 8 millions d'actes détruits, 2 696 000 ont été reconstitués dans le cadre de la loi de 1872, dont 2 454 000 pour le seul XIX$^{e}$ siècle, contre 242 000 pour le XVIII$^{e}$, 5 000 pour le XVII$^{e}$ et seulement 5 pour le XVI$^{e}$ !

*(3) Les sépultures ou Convois seront consultables dans les sacristies des paroisses. On doit cependant savoir qu'ils sont très pauvres en renseignements et souvent démunis de tables alphabétiques.*
*(4) La chemise du dossier indiquera souvent la pièce présentée à la Commission de Reconstitution et l'identité du demandeur (indice précieux pour la généalogie descendante).*
*(5) On sera de même très prudent, dans la consultation des tables décennales parisiennes au niveau de l'orthographe, bien souvent approximative, en raison sans doute du très grand nombre de noms enregistrés. A noter que, dans les tables des décès, les femmes mariées ou veuves sont souvent enregistrées à leurs noms maritaux.*

Terminons-en, pour les catastrophes, avec un dernier sinistre (jamais deux sans trois !). Cette reconstitution, établie en double, avait permis de mettre un exemplaire à l'abri au fort de Montlignon. En 1974, il y fut à son tour emporté par un incendie. La collection de St-Aignan subsiste donc seule. L'on comprend alors qu'on la protège farouchement.

## LA METHODE

Il est néanmoins possible de mener des recherches sur Paris.

Tout d'abord, il convient de connaître quelques principes ou quelques «trucs».

Votre but, finalement, devra être de *sortir* vos ancêtres de Paris. La population de la capitale, on le sait, s'est formée de provinciaux. Souhaitez donc de pouvoir au plus vite retrouver les lieux d'origine en province de vos ancêtres parisiens, pour aller y poursuivre des recherches classiques.

Si je me réfère à mon expérience personnelle, mon arrière grand-mère, née à Paris en 1881, avait ses deux parents nés dans la capitale. Trois de ses grands-parents sur quatre y avaient vu le jour (un grand-père étant venu de Nantes). A la génération des huit arrière grands-parents, on avait deux nantais, un lorrain, une orléanaise, et une champenoise pour seulement trois parisiens. Ensuite, sur 16, nous n'en comptons que 4, puis toujours 4 sur 32... (les autres ayant conduit sur la Flandre, la Normandie, la Franche-Comté, la Picardie, et le Vexin). Et nous avons là déjà passé le cap de 1700, qu'il est donc possible de franchir.

Maintenant, voici quelques conseils avant de vous précipiter sur les sources :

— ici, plus encore qu'ailleurs, il faudra **tout** noter. Ainsi, **l'ordre des prénoms,** qui me semble avoir toujours été très bien respecté (à mon étonnement) — Claude François Guillaume ne deviendra pas Claude Guillaume François (on sera cependant prudent, deux précautions valent mieux qu'une). De même, il semble que l'orthographe des noms propres ait été relativement plus fiable qu'en province (meilleure alphabétisation des habitants de la capitale ?).

— On notera toujours **les adresses précises,** qui pourront permettre non seulement de différencier des homonymes, mais aussi d'identifier les paroisses dont on dépendait.

— On relèvera de même **les professions.** Les familles parisiennes vivaient souvent dans des milieux très fermés, tant géographiquement, à l'intérieur d'un quartier, que socio-professionnellement. On trouvera souvent de belles endogamies socio-familiales au XVIII$^{e}$. La piste perdue de M. Turquet, relieur, que l'on sait neveu d'un M. Bazile, fripier, vivants au XIX$^{e}$, sera parfois débloquée par la découverte d'un autre M. Turquet, sans lien apparent, fripier, ayant vécu 60 ans plus tôt. En le suivant, on le retrouvera arrière grand-père du premier.

— Enfin, cet exemple le fait bien comprendre, il faudra s'attacher à reconstituer la généalogie **des collatéraux,** le plus complètement possible, sur chaque génération. Ils augmenteront souvent le nombre des pistes, et révèleront ces milieux socio-professionnels si importants.

Conséquence de tout cela: les recherches seront plus lentes et plus longues. On procèdera par tâtonnements, mais que de satisfaction lorsque l'on trouvera, et quelle matière passionnante l'on découvrira !

En premier lieu, on exploitera donc l'état-civil existant: 1870-1884 (voir note 1): en mairie (consultable puisque plus de 100 ans), puis quai Henri-IV (registres 1860-1870, et tables 1860-82). On épluchera ensuite les reconstitutions (Saint-Aignan et quai Henri-IV), sans oublier les collections Mayet et St-Eustache, les archives de l'Archevêché et leur fichier, et les tables filiatives des mariages révolutionnaires. Cela, selon la méthode classique, en progressant d'un acte à l'autre par les renseignements contenus dans le premier. On évoluera de préférence d'acte de mariage en acte de mariage (pour une recherche ascendante), car les actes de décès reconstitués sont 9 fois sur 10 d'une indigence décourageante.

Ne pas omettre évidemment de relever les déclarants au décès dans les actes postérieurs à 1860, les demandeurs de reconstitution (voir supra) et les témoins aux mariages civils et religieux.

Peu à peu, un arbre se dessine, en même temps que les sources s'épuisent. Les chances de trouver une cote sur le XVIII[e] sont bien sûr extrêmement réduites. Il faut donc passer à une autre source: les archives notariées.

## LE MINUTIER CENTRAL DES NOTAIRES DE PARIS

Les 122 études des notaires parisiens ont versé leurs archives aux Archives nationales, où elles sont consultables, 87, rue Vieille-du-Temple.

Vous objecterez que l'on aura peu de chances d'y retrouver la trace d'un aïeul. Vous vous trompez: nos ancêtres parisiens passaient régulièrement des contrats notariés: baux, apprentissage, et aussi mariage.

Ces derniers actes seront capitaux pour nos recherches, avec un autre document: les inventaires après décès. Ceux-ci, dans leur liste des biens meubles du défunt, vont en effet énumérer régulièrement les papiers de famille, dont les contrats de mariage avec références. Vous avez compris le système de ricochet, c'est exactement le titre de l'ouvrage du Pr Jean Delay: *D'une minute à l'autre.*

Nous palperons là, par ailleurs, des documents infiniment plus riches que le rigoureux et administratif registre d'état-civil. Ils nous donneront quantité de détails sur le cadre de vie de nos ascendants.

Vous m'objecterez encore que même si des actes concernent vos ancêtres dans les magasins de ce Minutier central, encore faut-il pouvoir les y retrouver. Je vous répondrai que cela n'est sans doute pas plus difficile que cela ne l'aurait été à travers toutes les paroisses de Paris si leurs archives n'avaient pas volé en fumée voilà maintenant 113 ans.

La seule difficulté sera de trouver une *entrée* à ce colossal dépôt, c'est-à-dire une première référence permettant d'amorcer la recherche.

Il existe principalement 3 moyens.

Un quatrième, en désespoir de cause, sera de procéder «à l'aveuglette», à partir de la plus ancienne date de mariage retrouvée (n'oubliez pas que les actes de mariages civils fournissent des références de contrats). On consultera alors un à un les 122 répertoires chronologiques, sur une période d'un mois avant la date, et 10 à 12 jours après, par sécurité. Méthode longue mais payante. Je l'ai pratiquée trois fois, toujours avec résultats (il fallut une fois une journée entière). Mais la fin ne justifie-t-elle pas les moyens ! La fin consiste ici à identifier le notaire de la famille, auquel elle se montrera souvent fidèle (6). On pourra faire précéder cette recherche d'une sélection des études d'après le quartier de résidence de la famille (des plans de répartition le permettent). La concentration géographique des études de notaires ne permet pas cependant de réduire très considérablement le nombre de celles à explorer en priorité.

Les trois voies «normales» d'entrée au minutier seront:

— L'entrée par l'Enregistrement.

— L'entrée par le Châtelet.

— L'entrée par les fichiers.

Elles peuvent, bien entendu, être suivies simultanément. La plus longue, mais souvent la plus accessible étant la première.

Toutes trois seront présentées dans nos prochains numéros, et complétées par la présentation d'autres sources parisiennes et par l'étude des archives des Cimetières.

Avant de terminer cette première partie, j'attirerai toutefois l'attention des non-descendants de parisiens sur la richesse des tables et fichiers du quai Henri-IV qui pourront souvent permettre, en généalogie descendante, de retrouver les destinées de nombre d'émigrés au XIX[e] siècle.

Je compatirai enfin à la situation des pauvres Martin, Dubois, Lefèvre «et les autres» qui, bien sûr, auront ici plus encore qu'ailleurs à chercher des aiguilles dans des bottes de foin, mais pour lesquels les incendies de 1871 n'ont pas dû changer grand chose. Ils se rattraperont, je l'espère, sur leurs ancêtres maternels.■

*(6) On a pu également remarquer certains monopoles de clientèles, selon les professions, pour certaines études.*

**Les recherches à Paris sur les archives de l'état-civil et des paroisses.**

| Périodes | Etat-civil | Tables déc. | Paroissiaux | Divers |
|---|---|---|---|---|
| **1871-1882** | Mairies (A.D. Paris fin 84) | 30, quai Henri-IV | Paroisses | |
| **1860-1870** | Quai Henri-IV | | | |
| **1793-1860** (Détruit) | Reconstitutions 1872 et 1897: 71, rue du Temple Reconstitution 1944: 30, quai Henri-IV Mariages 1795-1802 V 10 E (Quai Henri-IV) | | Archives de l'Archevêché (B et M) et fichier 30, quai Henri-IV + Paroisses | Coll. Mayet et St-Eustache (30, quai Henri-IV |
| **Avant 1793** | | | Quelques sauvetages (voir encadré) | Coll. St-Eustache (30, quai Henri-IV) |

**Adresses**

**Direction des services d'Archives de Paris et de l'Ancien département de la Seine.**
**30, quai Henri-IV - 75004 Paris**
**Tél. 272.34.52.**

**Archives de Paris (annexe)**
**Hôtel Saint-Aignan**
**71, rue du Temple - 75003 Paris**
**Tél. 278.64.74.**

**Minutier Central des Notaires de Paris :**
**(Archives Nationales)**
**Entrée: 81, rue Vieille-du-Temple**
**75003 Paris**
**Tél. 277.11.30**

**Communications de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30. Fermés le samedi, sauf quai Henri-IV sur réservation.**

**Bibliographie utile**

**Guide des Sources de l'Etat-civil parisien, par Christiane Demeulenaere. 70 pages, 35 F (en vente 30, quai Henri IV, ou par correspondance, (+ 15 F de port).**
**Guide des recherches sur l'histoire des familles, par Gildas Bernard. 335 pages, 80 F (en vente à la Documentation Française, 29-31, quai Voltaire, 75007).**